



Traité Méguila

Michna 3 - Chapitre 2

בן עיר שהלך לכרך, ובן כרך שהלך לעיר אם עתיד לחזור
למקומו, קורא כמקומו; ואם לאו, קורא עימהם. מאיכן קורא
אדם את המגילה, ויוצא בה ידי חובתו רבי מאיר אומר, כולה;
רבי יהודה אומר, מ"איש יהודי" (אסתר ב,ה); רבי יוסי אומר,
מ"אחר הדברים האלה" (אסתר ב,א; אסתר ג,א).

[Quand] un citadin est allé dans une ville entourée de murailles, ou un habitant d'une localité entourée de remparts est allé dans une ville, s'il doit retourner à son lieu d'origine, il [la] lira à la date correspondant à son lieu d'origine ; sinon, il [la] lira avec eux. A partir de quel [passage] doit-on lire la Méguila pour remplir son devoir ? Rabbi Méïr dit : en entier. Rabbi Yehouda dit : à partir de [la phrase] « un homme Juif... ». Rabbi Yossé dit : à partir de [la phrase commençant par :] « après ces événements ... »



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions